



N° de dossier :

Attestation de réalisation : Certificat CECB Plus

A envoyer par e-mail à technique@grimisuat.ch ou par poste à l'adresse suivante : Commune de Grimisuat, Service des constructions, Place Mgr Gabriel Balet 1, 1971 Grimisuat

(Après la réalisation du certificat CECB Plus)

Requérant (propriétaire)	Expert CECB
Institution :	Bureau :
Nom / Prénom :	Expert :N°.....
Adresse :	Adresse :
Localité :	Localité :
Tél. / Mobile :	Tel. / Mobile :
Courriel :	Courriel :

Bâtiment : emplacement et caractéristiques

N° EGID : Parcelle / Plan :
Adresse : Localité :

Coordonnées bancaire

Nom / Ville de la banque :
Titulaire du compte :
Numéro IBAN : CH :

Engagement et motivation

Date de réalisation : Coûts du certificat :CHF (TTC)

Autre(s) aide(s) financière(s) obtenue(s) : Oui Non

Si oui, veuillez indiquer (CHF) le(s) montants et l'(les) instance(s) donatrice(s) :

.....

Par sa signature, le soussigné atteste de l'exactitude des données qui précèdent :

Lieu et date : Signature :



Documents à joindre à l'attestation de réalisation

- Facture d'établissement du certificat CECB Plus
- Rapport d'analyse CECB Plus (Rapport pages 1 à 4)
- Justificatif de paiement
- Si une ou des aides financières sont accordées, veuillez joindre l'avis de décision d'aide

Conditions d'octroi de subvention

1. L'attestation de réalisation doit être transmise à l'autorité compétente dès la réalisation du certificat.
2. Le certificat doit être établi par un expert CECB accrédité.
3. La demande doit concerner un habitat individuel ou un immeuble d'habitation.